



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 4 mars 2024** à compter de **20 h 05**.

À laquelle sont présents :

Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Nathalie Fillion, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Gilles Lamoureux.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale
Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

Sont absents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Avis de motion et présentation du règlement No 585-2023 sur les feux de foyer extérieurs
 - 5.2 Avis de motion et présentation du règlement No 591-2024 modifiant le règlement No 380-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
 - 5.3 Projet règlement No 591-2024 modifiant le règlement No 380-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).
- Adoption
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
 - 6.2 Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Barreau du Québec - Résolution de l'employeur
7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Service sécurité incendie - Démission pompier - Vincent Boucher

9. TRANSPORT ROUTIER

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Dépôt au Conseil du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023

11. SANTÉ BIEN-ÊTRE

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats février 2024

12.2 Demande de dérogation mineure DM 01-2024: 104 Joseph-Charron

12.3 Site du patrimoine: 761 route Marie-Victorin

12.4 Demande de permis de démolition – 785-787 route Marie-Victorin

12.5 Contribution pour fins de parc - Lotissement au 406 rang Petit-Coteau

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1 Contrat GVL - Camp de jour 2024 - Ajustement de prix

13.2 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2024

13.3 Fête nationale 2024 - Autorisation de dépenses

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue. En l'absence du maire, monsieur Gilles Lamoureux, maire suppléant qui préside s'adresse à l'auditoire concernant le décorum durant les assemblées.

2024-03-38

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

2024-03-39

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 5 février 2024, tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Réponse d'une demande d'aide financière adressée au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie accordant à la municipalité une subvention de 12 892 \$ dans le cadre du programme NovaScience.

5. LÉGISLATION

5.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 585-2023 SUR LES FEUX DE FOYER EXTÉRIEURS

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Lampron qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement No 585-2023 sur les feux de foyer extérieurs

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de ce règlement est déposé séance tenante et une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public.

5.2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 591-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 380-2004 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

Avis de motion est donné par madame Annie Dubeau qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement No 591-2024 modifiant le règlement No 380-2004 sur les P.I.I.A.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de ce règlement est déposé séance tenante et une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public.

2024-03-40

5.3. PROJET RÈGLEMENT NO 591-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 380-2004 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - ADOPTION

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 380-2004 est en vigueur depuis le 6 décembre 2004 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir un contrôle sur la qualité des interventions sur des bâtiments patrimoniaux identifiés dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC ou sur des bâtiments situés au corridor fluvial ;

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale permet à la Municipalité de contrôler facilement et efficacement ces interventions ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier de nouveau ledit règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Verchères adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2 intitulé « BUT DU RÈGLEMENT » est remplacé par la définition suivante:

Le présent règlement vise à préserver et à mettre en valeur certaines parties du territoire de la Municipalité de Verchères. Il vise à s'assurer que les interventions à réaliser n'altéreront pas le caractère des lieux et contribueront plutôt à les mettre en valeur, en favorisant le mieux possible leur intégration au contexte environnant et en apportant une attention particulière à la protection des paysages naturels et humanisés.

Le présent règlement prévoit ainsi des mécanismes permettant de mieux contrôler la qualité des interventions à l'aide d'objectifs et de critères d'évaluation plutôt qu'en ayant recours à des normes strictes. À cette fin, le présent règlement permet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ARTICLE 3

L'article 3 intitulé « TERRITOIRE ET IMMEUBLES ASSUJETTIS » est modifié pour ajouter ce qui suit :

Les projets de rénovation extérieure, d'agrandissement ou de reconstruction des bâtiments patrimoniaux identifiés dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Marguerite-D'Youville et situés à l'extérieur du secteur du Vieux Village de Verchères.

Tout projet de construction, de reconstruction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal à des fins autres qu'agricoles situé au corridor fluvial entre le fleuve et la route Marie-Victorin et qui ne fait pas partie du périmètre urbain de Verchères.

ARTICLE 4

Le chapitre 5 intitulé « OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX » est ajouté et se lit comme suit :

ARTICLE 44 OBJECTIFS

Les travaux de rénovation extérieure, d'agrandissement ou de construction d'un bâtiment patrimonial permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- a. Mettre en valeur les éléments de nature patrimoniale ;
- b. Améliorer la qualité architecturale des bâtiments de nature patrimoniale ;
- c. Protéger le patrimoine bâti et conserver le caractère champêtre des bâtiments ;

ARTICLE 45 CRITÈRES

Les travaux projetés seront évalués en considérant les critères suivants :

IMPLANTATION

- a. La reconstitution ou l'agrandissement doit être implanté en considérant les caractéristiques d'implantation du secteur concerné ;
- b. L'alignement des constructions est harmonisé au sein d'un même tronçon de rue afin de ne pas créer des écarts excessifs.

2. VOLUMÉTERIE

- a. Le bâtiment s'intègre au milieu en respectant la hauteur, l'implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins. Lorsque ce n'est pas possible, le bâtiment présente des caractéristiques qui favorisent la transition avec le milieu ;

- b. La forme, la volumétrie et l'implantation des transformations extérieures, des agrandissements doivent permettre de préserver les caractéristiques patrimoniales du bâtiment ;
- c. Il existe une harmonie de volume entre le nouveau bâtiment ou le bâtiment agrandi et le voisinage et, le cas échéant, entre la partie ajoutée et le bâtiment.

3. ARCHITECTURE

- a. Les projets de transformation extérieure ou d'agrandissement permettent d'améliorer les caractéristiques de nature patrimoniale du bâtiment ;
- b. Les projets de reconstitution proposent un bâtiment présentant des caractéristiques (revêtement, ouverture, forme, toiture) de nature patrimoniale ;
- c. Les projets de transformation extérieure ou d'agrandissement permettent d'améliorer les caractéristiques de nature patrimoniale du bâtiment ;
- d. Les matériaux de revêtement du bâtiment principal doivent être de même type (bois, brique, pierre, clin horizontal);
- e. La couleur du matériau principal de revêtement doit s'intégrer au caractère patrimonial du milieu. Les couleurs utilisées pour la toiture et le revêtement extérieur sont d'une teinte compatible.

4. AMÉNAGEMENT PAYSAGER

- a. La planification de la construction, de l'agrandissement ou des aménagements extérieurs tient compte des arbres matures présents sur le terrain et favorise leur préservation ;
- b. Les plantations et leur agencement mettent en valeur l'architecture du bâtiment en faisant ressortir ses principales caractéristiques.

ARTICLE 5

Le chapitre 6 intitulé « OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AU CORRIDOR FLUVIAL » est ajouté et se lit comme suit :

ARTICLE 46 OBJECTIFS

Les travaux de construction, de reconstruction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- a. Maintenir et favoriser les percées visuelles sur le fleuve ;
- b. Privilégier les constructions de qualité et une conception architecturale qui favorisent une intégration harmonieuse à un environnement bâti cohérent;
- c. Favoriser des hauteurs et des volumes de bâtiment qui s'intègrent bien au milieu ;
- d. Conserver le rythme régulier des marges avant et la continuité de l'implantation du cadre bâti ;
- e. Assurer la cohérence de l'agencement des matériaux ;
- f. Assurer la qualité, la durabilité et l'intégration harmonieuse des aménagements extérieurs.

ARTICLE 47 CRITÈRES

Les travaux projetés seront évalués en considérant les critères suivants :

1. IMPLANTATION

- a. L'orientation et l'implantation du bâtiment tiennent compte des percées visuelles vers le fleuve et les maximisent ;
- b. L'alignement des constructions est harmonisé au sein d'un même tronçon de rue afin de ne pas créer des écarts excessifs ;
- c. Les façades principales sont orientées vers la rue.

2. VOLUMÉTERIE

- a. Le bâtiment s'intègre au milieu en respectant la hauteur, l'implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins. Lorsque ce n'est pas possible, le bâtiment présente des caractéristiques qui favorisent la transition avec le milieu ;
- b. Les différences de hauteurs trop marquées entre des bâtiments contigus sont évitées ;
- c. Il existe une harmonie de volume entre le nouveau bâtiment ou le bâtiment agrandi et le voisinage et, le cas échéant, entre la partie ajoutée et le bâtiment ;
- d. Lorsqu'une façade principale comprend un garage privé attenant, la partie habitable du bâtiment est prédominante par rapport à celle abritant le garage ;
- e. Maximum deux (2) portes de garage donnant sur la rue ;
- f. Les toits en pente à plusieurs versants sont favorisés pour les usages résidentiels ;
- g. Pour les usages autres que résidentiels, les formes de toitures et les pentes sont aménagées de façon à minimiser l'effet de hauteur. Les toits plats sont favorisés, cependant, pour les éléments architecturaux d'appoint, d'autres formes de toiture peuvent être proposées.

3. ARCHITECTURE

- a. Dans le cas où les bâtiments du secteur n'auraient pas de caractéristiques communes ou ne formeraient pas un ensemble homogène, la composition du bâtiment contribue à améliorer le cadre bâti ;
- b. La composition architecturale de la façade principale souligne et met en valeur l'entrée du bâtiment ;
- c. Les façades visibles de la route ou du fleuve Saint-Laurent démontrent un souci du traitement architectural.

4. AMÉNAGEMENT PAYSAGER

- a. Lorsque les travaux visent une nouvelle construction ou un agrandissement, de nouvelles plantations sont proposées ;
- b. La planification de la construction, de l'agrandissement ou des aménagements extérieurs tient compte des arbres matures présents sur le terrain et favorise leur préservation ;
- c. Les aménagements favorisent les percées visuelles vers le fleuve Saint Laurent ;
- d. Les plantations et leur agencement mettent en valeur l'architecture du bâtiment en faisant ressortir ses principales caractéristiques ;
- e. Les aménagements extérieurs n'engendrent pas d'inconvénient pour les propriétés voisines.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-03-41

6.1. APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste du 29 février 2024 pour les chèques No. 7808 à No. 7888 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 635 169,35\$

ADOPTÉ

2024-03-42

6.2. **FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE -
BARREAU DU QUÉBEC - RÉOLUTION DE L'EMPLOYEUR**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères a à son service exclusif un avocat, Me Jean-Marc Simard;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déclarer aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, ce fait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat, Me Jean-Marc Simard, dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉ

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-03-43

8.1. **SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE - DÉMISSION POMPIER - VINCENT BOUCHER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

DE RECEVOIR la démission de Vincent Boucher en tant que pompier temps partiel. La démission est effective depuis le 21 février 2024.

ADOPTÉ

9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

10.1. **DÉPÔT AU CONSEIL DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2023**

Le bilan de la qualité de l'eau potable 2023 est déposé à ce Conseil.

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1. **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS FÉVRIER 2024**

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois de février 2024 est déposé.

2024-03-44

12.2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 01-2024: 104 JOSEPH-CHARRON**

À l'immeuble sis au 104 Joseph-Charron formé du lot 5 218 221, une demande de dérogation est déposée à l'effet d'agrandir le bâtiment principal en autorisant un empiètement de 28 cm sur la marge latérale et d'autoriser l'implantation du porche d'entrée à une distance de 1,40 m de la ligne de terrain au lieu du 2 m réglementaire.

CONSIDÉRANT que le fait d'accepter la dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé et de sécurité publique et d'atteinte à l'environnement ou au bien être;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure DM 01-2024 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal en autorisant un empiètement de 28 cm sur la marge latérale et d'autoriser l'implantation du porche d'entrée à une distance de 1,40 m de la ligne de terrain au lieu du 2 m réglementaire, le tout tel que présenté sur les plans de Desing mhg - projet 23107, daté du 11/12/2023.

ADOPTÉ

2024-03-45

12.3. **SITE DU PATRIMOINE: 761 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 761 route Marie-Victorin formé du lot 5 217 341, une demande assujettie à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères est déposée afin de présenter le programme de remplacement et sol réutilisation du sol suite à la démolition du bâtiment.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol modifié présenté le 19 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce nouveau programme de réutilisation du sol est assujetti à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du Vieux village de Verchères.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet de remplacement et de réutilisation du sol tel que présenté le 19 février 2024 conforme aux exigences du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères.

ADOPTÉ

2024-03-46

12.4. **DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 785-787 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 785-787 route Marie-Victorin formé du lot 5 217 341, une demande d'autorisation de démolition est présentée;

CONSIDÉRANT l'alinéa 3 de l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la détérioration avancée du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol proposé;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation prévus au règlement de démolition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

QUE le bâtiment existant au 785-787 route Marie-Victorin soit démoli;

QUE le programme de réutilisation du sol proposé soit accepté ;

QUE les travaux de reconstruction soient débutés dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition. Si les travaux de démolition ne sont pas entrepris avant l'expiration du délai fixé, l'autorisation de démolition est sans effet.

ADOPTÉ

2024-03-47

12.5. **CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC - LOTISSEMENT AU 406 RANG PETIT-COTEAU**

À l'immeuble sis au 406 rang Petit-Coteau formé du lot 5 310 786, une demande de lotissement assujettie à l'application du règlement de lotissement de Verchères est déposée afin de créer le lot 6 595 119.

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau lot constructible;

CONSIDÉRANT la valeur au rôle du lot projeté estimée par la firme CÉVIMEC_BTf;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

DE FACTURER une contribution financière de 13 160 \$ qui représente 10 % de la valeur estimée du lot 6 595 119 projeté pour fins de parcs.

ADOPTÉ

13. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2024-03-48

13.1. **CONTRAT GVL - CAMP DE JOUR 2024 - AJUSTEMENT DE PRIX**

CONSIDÉRANT que Les Camps AES, une division de GVL inc. nous a fait parvenir un ajustement de prix après la signature du contrat concernant deux sorties;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE PERMETTRE la modification au contrat déjà signé avec Les Camps AES, une division de GVL inc. pour un ajustement de prix pour deux sorties à 50\$, contrairement à maximum 45\$ prévu au contrat initial pour les sorties.

ADOPTÉ

2024-03-49

13.2. **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

DE MANDATER Isabelle Boisseau, directrice loisirs, culture, tourisme et vie communautaire ou Étienne Bujold, technicien en loisirs pour présenter et signer la demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2024.

ADOPTÉ

2024-03-50

13.3. **FÊTE NATIONALE 2024 - AUTORISATION DE DÉPENSES**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 0315 préparé par la directrice loisirs, culture, tourisme et vie communautaire, établissant à 72 130 \$ le budget des dépenses nécessaires à la préparation et à la tenue de la Fête nationale 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les dépenses énumérées au document complémentaire du sommaire décisionnel numéro 0315 pour la préparation et la tenue de la Fête nationale 2024 ;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Carole Dulude à signer les contrats et tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance. Les questions portent sur :

- Les frais exigés pour un nouveau lotissement
- Les changements de disposition du règlement relatif aux feux de loisirs extérieurs
- L'application des règlements d'urbanisme, PPCMOI, PIIA, etc.
- La présence policière sur le territoire
- La possibilité de procéder à de nouveaux lotissements en zone agricole
- Le développement de l'enquête sur l'incendie du commerce Pizz Verchères
- La politique relative au déneigement

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

2024-03-51

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Madame Nathalie Fillion
et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Gilles Lamoureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Gilles Lamoureux, Maire suppléant



**Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier**

Je, Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.



**Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier**

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
Liste des chèques au 29 février 2024

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	Vidéotron Lété	Internet	2 187.07 \$
PR	Vidéotron Lété	Téléphone	2 223.04 \$
PR	Hydro-Québec	Électricité	27 874.71 \$
PR	Bell Canada	Téléphone (Maison des jeunes) février 2024	151.13 \$
PR	Global Payments	Frais paiement février 2024	43.34 \$
PR	Paysafe / Netbank	Paievements Visa et Mastercard - Loisirs (frais minimum) paiement direct (février 2024)	214.68 \$
PR	Centre communautaire de Verchères	Location immeuble février 2024 1/12	16 883.70 \$
PR	Telus	Cellulaires Facture du 10 janvier 2024	786.16 \$
PR	MRC de Marguerite-D'Youville	Révision des outils de gestion documentaire pour archivage 16 octobre au 30 novembre 2023 Adobe(01-01 au 31-01-2024), Creative cloud, Spotify musique en plein air (chalet/glissoire), Microsoft 365 utilisateurs (22) Période du 18/10/2023 AU 17/11/2023, it cloud exchange online utilisateurs (6) période du 16-01 au 15-02-2024), registre de mutation, Pitney Bowes, Formation L'IA en Affaires	1 705.00 \$
PR	Services de Cartes Desjardins		787.48 \$
PR	Eurofins Environex	Analyse de laboratoire (eau potable) novembre et décembre 2023	539.35 \$
PR	Eurofins Environex	Analyse de laboratoire (eaux usées) décembre 2023	217.30 \$
PR	Pagenet du Canada Inc.	Télécommunication Décembre 2023	55.93 \$
PR	Pagenet du Canada Inc.	Télécommunication Janvier 2024	56.77 \$
PR	Pagenet du Canada Inc.	Télécommunication février 2024	57.62 \$
PR	Alliance québécoise du loisir public	Formation (Mobiliser l'humain) -Service des loisirs	190.86 \$
PR	Agence Spaciale	Architecte -préparation plan piscine municipale - 2023	3 880.41 \$
PR	Ville de Contrecoeur	Traitement de l'eau potable et traitement des eaux usées - Décembre 2023	20 938.84 \$
PR	Ville de Contrecoeur	Entraide incendie	2 451.06 \$
PR	Ville de Contrecoeur	3e versement 2023 -Entente intermunicipale service incendie	21 859.33 \$
PR	Ville de Contrecoeur	Achat bouteilles air comprimé	350.00 \$
PR	Gbi experts-conseils inc.	Support travaux correctifs(station de pompage Ste-Famille) période du 26 sept. au 16 déc 2023	1 695.89 \$
PR	Dialogue	Accès plateforme Janvier 2024	114.98 \$
PR	Dialogue	Accès plateforme novembre et décembre (2023)	229.96 \$
PR	Entreprises Agritrac Inc.	Déneigement-enlèvement de la neige	5 772.00 \$
PR	Entreprises Agritrac Inc.	Déneigement du vieux village	5 340.00 \$
PR	Entreprises Agritrac Inc.	Épandage gravier - Trottoirs	1 087.50 \$
PR	Entreprises Agritrac Inc.	3e versement contrat de déneigement	55 206.36 \$
PR	FQM Assurances	Assurance Municipalité combinée et Assurances accident année 2024	119 835.69 \$
PR	Somum Solution Inc.	Licence annuelle appels automatisés période du 01 Janvier au 31 décembre 2024 -	5 173.15 \$
PR	PG Solution Inc.	Installation logiciel AC Territoire	109.23 \$
PR	PG Solution Inc.	Aurora -Préparation de l'environnement d'apprentissage	2 155.78 \$
PR	Union des municipalité du Québec	Honoraires professionnels-négociation de conventions collectives (2023)	8 019.78 \$
PR	Canadien National	Entretien montée Chicoine-Larose	1 096.50 \$
PR	Rézilio Technologies Inc.	Contrat logiciel mesures d'urgence 2024	1 958.63 \$
PR	Marie-Pierre Simard	Ménage Mairie-versement du 08 février 2024	694.09 \$
PR	Marie-Pierre Simard	Ménage Mairie-versement du 15 février 2024	694.09 \$
PR	Gilles Larocque	Ménage Presbytère pour le mois de février 2024	1 158.37 \$
PR	Hugo Provost-Larose	Contrat avec département des loisirs- Surveillance école - versement du 29 février	480.00 \$
7808	Copicom Inc.	Coût copies photocopieur (2023)	1 332.61 \$
7809	Matériaux Paysagers Savaria Ltée	Terres de culture tamisée-2023	475.86 \$
7810	Bionest Inc.	Entretien Uv-2023	638.38 \$
7811	Laboratoire GS Inc.	Contrôle qualitatif	574.88 \$
7812	Tetra tech Qi Inc.	Plan & devis système de ventilation de l'usine de filtration-2023	1 609.65 \$
7813	Rabais Campus	Abonnement -Bibliothèque-2023	90.75 \$
7814	Pavage Axion Inc.	Travaux resurfaçage et projet S 20-04 29 et S 2204-20 -2023	13 048.78 \$
7820	Premier Tech eau et environnement	Visite UV et Ecoflo saison automne 2023	5 446.84 \$
7821	Rona Inc.	Divers - entretien et réparation (2023)	71.00 \$
7822	Compresseurs Québec	Remplacement compresseur, réparation - Usine de filtration (2023)	544.00 \$
7823	Demix Agréats	Achat abrasif et tout-venant -Garage (2023)	1 081.46 \$
7824	Jambette	Bordures pour parc Passe-Partout (2023)	20 194.21 \$
7825	Gaz Propane.Club Inc.	Remplissage bonbonne de propane (2023)	18.39 \$
7826	Les Industries Québec Bolts Inc.	Pièces pour borne-fontaine (2023)	301.38 \$
7827	François Martineau Pharmacien Inc.	Glycérine - usine de filtration (2023)	13.78 \$
7828	Techmix division Bauval Inc.	Asphalte froid en vrac (2023)	702.55 \$
7829	Triumvirate Environmental (Canada) Inc.	Diesel et bitume pour travaux publics (2023)	1 132.85 \$
7830	Postes Canada	Publipostage et rétention du courrier - période des Fêtes (2023)	411.86 \$
7831	Association des directeurs municipaux du Québec	Formation - travaux en régie - (Décembre 2023)	201.21 \$
7832	Agjska Coopérative-BMR Express Verchères	Pièces - entretien et réparation (décembre 2023)	78.55 \$
7833	Équipement médical Rive-Nord	Équipement pour premier répondant (novembre et décembre 2023)	962.34 \$
7834	Buro & cie	Fournitures de bureau, achat volumes pour la bibliothèque (novembre et décembre 2023)	401.99 \$
7835	Buropro citation	Achat volumes pour la bibliothèque (novembre et décembre 2023)	597.36 \$
7836	Excellence Wapiti -a/s Francis Adam	3e versement au 15 février 2024-Contrat fabrication et entretien des patinoires	16 671.38 \$
7837	Hugo Lefort	Remboursement dépenses -Batterie pour Ford escape 2010- Service incendie-2024	191.03 \$
7838	Jean-Sébastien Martel	Remboursement dépenses - frais de déplacement et achats divers- Service incendie-2024	500.50 \$
7839	Benoit Lafrenière	Remboursement dépenses- réparation véhicule, achat équipement, pièces travaux public-2024	1 406.00 \$
7840	Marjolaine Daoust	Remboursement dépenses - Bibliothèque-2024	33.52 \$
7841	Jean-Olivier Villemure	Remboursement dépenses- Service incendie-2024	37.07 \$
7842	Yolaine Morneau	Remboursement dépenses- achat panneaux stationnement, divers pour Fête des joues rouges -2024	1 095.14 \$
7843	Carole Dulude	Remboursement dépenses - repas réunion syndicale - 2024	62.68 \$
7844	Ico Technologies	Hébergement logiciel Conseil sans papier - période du 01 janvier au 31 décembre 2024	2 474.63 \$
7845	R.M. Mécanique	Changement huile sur véhicules # V34-11, V37-12, V41-16, V42-17, V40-16 et V43-18	741.74 \$
7846	École de Karaté Sankudo de Varennes Inc.	1er Versement cours de Karaté selon contrat engagement 2024	1 901.25 \$
7847	Galerie d'la Côte Inc.	Paiement cours d'aquarelle du 25 Janvier et du 01 février selon contrat engagement 2024	300.00 \$
7848	Benjamin Commerie	1er Versement animation Duo-Sport selon contrat engagement 2024	160.00 \$
7849	Mathilde Commerie	1er Versement animation Duo-Sport selon contrat engagement 2024	160.00 \$
7850	Émilie Charpentier	1er Versement cours zumba intermédiaire selon contrat engagement 2024	420.00 \$
7851	Sophie Chamberland	1er Versement cours zumba familiale selon contrat engagement 2024	157.50 \$
7852	Hugo Provost-Larose	1er Versement pour surveillance école selon contrat engagement 2024	480.00 \$
7853	Rémi Alary	1er Versement cours programmation en jeux vidéo selon contrat engagement 2024	240.00 \$
7854	Groupe Scout Verchères	Subvention annuelle 2024-résolution 2024-01-17	1 900.00 \$
7855	La Capitale en fête	Location jeu gonfable pour Fête des joues rouges	898.82 \$
7856	Cercle de fermières verchères	Subvention annuelle 2024-résolution 2024-01-17	1 500.00 \$
7857	Club des 3 générations de verchères	Subvention annuelle 2024-résolution 2024-01-17	4 500.00 \$
7858	Club St-Luc de Verchères	Subvention annuelle 2024-résolution 2024-01-17	2 750.00 \$
7859	Soccer Verchères	Subvention annuelle 2024-résolution 2024-01-17	7 000.00 \$
7860	Comité d'entraide de Verchères	Subvention annuelle 2024-résolution 2024-01-17	3 000.00 \$
7861	Rues Principales de Verchères	Subvention 2024 - versement de Janvier 2024 selon résolution 2024-01-17 et achat chèques- cadeaux pour Fête joues rouges	5 816.66 \$
7862	Paroisse Saint-François-Xavier	Supoport financier spectacle bénéfice 1 juin 2024	500.00 \$
7863	Garde Côtière auxiliaire	Subvention annuelle 2024-résolution 2024-01-17	1 100.00 \$
7864	Party tente	Location chapiteaux pour Fêtes des joues rouges	1 695.89 \$
7865	Équiparc Inc.	2 paniers à rebuts et 2 paniers à recyclage (2023)	5 035.91 \$
7866	Compresseurs Québec	Réparation compresseur - Usine de filtration (2023)	1 049.10 \$
7867	GLS	Frais de livraison marchandises (2023)	47.92 \$
7868	Air liquide	Location de bonbonnes de soudure (2023)	140.79 \$
7871	9211-0543 Québec Inc. (Esso Verchères)	Essence (novembre et décembre 2023)	5 332.25 \$

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
7872	Association québécoise du loisir municipal	Renouvellement annuel 2024	431.16 \$
7873	ASD Promotion	Tuques pour Fêtes des joues rouges	1 014.08 \$
7874	Carole Dulude (petite caisse)	Petite caisse	69.45 \$
7875	Agiska Coopérative-BMR Express Verchères	Quincaillerie	281.49 \$
7876	Les Emballages Carrousel Inc.	Verres avec couvercles pour boissons chaudes - Événements municipaux	352.40 \$
7877	Sanixel inc.	Produits ménagers - garage municipal	68.76 \$
7878	Express mag	Abonnement magazine Geo histoire-Bibliothèque-2024	83.93 \$
7879	Hainault-Gravel	Droit de préemption - 29 janvier 2024	108.38 \$
7880	Tourisme Montérégie	Adhésion 2024	651.91 \$
7881	Sport-Inter plus	Achat filets de hockey pour patinoires de quartier	306.93 \$
7882	Citoyenne	Subvention produits hygiène féminine	78.57 \$
7883	Citoyen	Subvention achat tondeuse sans carburant	100.00 \$
7884	Citoyenne	Subvention produits hygiène féminine	69.98 \$
7885	Citoyenne	Subvention produits hygiène féminine	92.43 \$
7886	Citoyenne	Subvention produits hygiène féminine	79.34 \$
7887	Citoyenne	Subvention produits hygiène féminine et couches lavables	177.82 \$
7888	Citoyenne	Subvention couches lavables	100.00 \$
		Salaires	115 775.12 \$
		Remises et cotisations - Employeur (DAS féd. Janvier 2024, DAS prov. Janvier et du 01 au 15 février 2	81 821.36 \$
		TOTAL:	635 169.35 \$
***	CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.		
Je, soussigné, Maxime Salois, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.			
Verchères, ce 29 février 2024			
			
	Maxime Salois		
	Directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint		
	CHEQUES ANNULÉS		
	#7806		
	#7807		
	#7815		
	#7816		
	#7817		
	#7818		
***	NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES		
***	NOTE : CHEQUES COMPTABILISÉS DANS PG OU CIM		